

Informations de base	
2023/2229(INI)	Procédure terminée
INI - Procédure d'initiative	
Activités financières de la Banque européenne d'investissement - rapport annuel 2023	
Subject	
8.40.07 Banque européenne d'investissement (BEI)	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	BUDG Budgets	CORMAND David (Greens /EFA)	07/12/2023
		Rapporteur(e) fictif/fictive HEINÄLUOMA Eero (S&D) GOORENS Charles (Renew) VAN OVERTVELDT Johan (ECR)	
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Budget	HAHN Johannes	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
14/12/2023	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
24/01/2024	Vote en commission		
05/02/2024	Dépôt du rapport de la commission	A9-0031/2024	Résumé
28/02/2024	Décision du Parlement	T9-0107/2024	Résumé
28/02/2024	Résultat du vote au parlement		
28/02/2024	Débat en plénière		

Informations techniques

Référence de la procédure	2023/2229(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport annuel
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/9/13825

Portail de documentation																									
Parlement Européen																									
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Type de document</th> <th>Commission</th> <th>Référence</th> <th>Date</th> <th>Résumé</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Projet de rapport de la commission</td> <td></td> <td>PE757.274</td> <td>07/12/2023</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Amendements déposés en commission</td> <td></td> <td>PE757.988</td> <td>08/01/2024</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Rapport déposé de la commission, lecture unique</td> <td></td> <td>A9-0031/2024</td> <td>05/02/2024</td> <td>Résumé</td> </tr> <tr> <td>Texte adopté du Parlement, lecture unique</td> <td></td> <td>T9-0107/2024</td> <td>28/02/2024</td> <td>Résumé</td> </tr> </tbody> </table>	Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé	Projet de rapport de la commission		PE757.274	07/12/2023		Amendements déposés en commission		PE757.988	08/01/2024		Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0031/2024	05/02/2024	Résumé	Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0107/2024	28/02/2024	Résumé
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé																					
Projet de rapport de la commission		PE757.274	07/12/2023																						
Amendements déposés en commission		PE757.988	08/01/2024																						
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0031/2024	05/02/2024	Résumé																					
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0107/2024	28/02/2024	Résumé																					

Activités financières de la Banque européenne d'investissement - rapport annuel 2023

2023/2229(INI) - 05/02/2024 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des budgets a adopté le rapport d'initiative David CORMAND (Verts/ALE, FR) sur les activités financières de la Banque européenne d'investissement - rapport annuel 2023.

Le rapport annuel 2023 se concentre sur l'évaluation des principales activités de financement de la BEI, avec un accent particulier sur le développement de la Banque européenne pour le climat, sur la réponse à la crise de la guerre en Ukraine, sur l'activité de la BEI Monde et sur la mise en œuvre des domaines politiques clés. Le rapport traite également de la gouvernance, de la transparence et de la responsabilité de la BEI.

Aperçu des politiques et des opérations

Les députés ont réitéré leur appel à une **augmentation de capital** pour permettre à la BEI de proposer davantage de soutien financier remboursable à long terme et d'instruments innovants.

La BEI est invitée à soutenir des projets qui contribuent à la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux et des objectifs de développement durable des Nations unies, et qui renforcent l'inclusion sociale et la réduction des inégalités dans le respect des normes environnementales et sociales.

La banque climatique de l'UE: action climatique et objectifs de durabilité environnementale

Les députés ont demandé à la Commission de développer une méthode d'évaluation du **déficit de financement vert dans l'UE** et d'évaluer le rôle potentiel de la BEI pour combler ce déficit de financement. Ils attendent de la BEI qu'elle tire parti de ses prêts, de ses instruments financiers, de son assistance technique et de ses services de conseil pour soutenir les citoyens et les entreprises qui sont confrontés à des défis socio-économiques découlant de leurs efforts pour atteindre la neutralité climatique d'ici 2050 au plus tard.

La BEI est invitée à :

- soutenir des projets offrant un accès abordable aux énergies renouvelables, au logement et aux services publics, des initiatives menées par les collectivités et des projets de petite taille, en mettant particulièrement l'accent sur la lutte contre la pauvreté énergétique en tant que priorité;
- soutenir le plan REPowerEU au moyen de 45 milliards d'EUR sous forme de prêts et de prises de participation à l'appui de projets dans les domaines des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique, des réseaux et du stockage, de l'infrastructure de recharge des véhicules électriques et des technologies de pointe au cours des prochaines années;
- ne travailler qu'avec des intermédiaires financiers disposant d'un plan de décarbonation crédible;

- renforcer son expertise en matière de conseil pour l'écosystème et le marché de l'hydrogène dans l'UE;
- continuer à appliquer des normes strictes en matière de bien-être animal et la législation en vigueur, y compris pour les activités d'élevage et l'alimentation dans la pisciculture;
- investir davantage dans le secteur de l'approvisionnement en matières premières critiques afin de renforcer la résilience des matières premières, en mettant particulièrement l'accent sur le recyclage des matières premières secondaires, et de favoriser les solutions d'économie circulaire pour aider à diversifier l'approvisionnement.

Soutien à l'innovation, aux petites et moyennes entreprises et à la numérisation

Le rapport souligné que le soutien aux PME est un objectif clé pour le groupe BEI. Il a appelé à un soutien accru aux PME, en particulier pour les projets de financement de petite taille. Les députés ont également demandé au Groupe BEI d'intensifier les investissements dans la numérisation, dans le développement de technologies de pointe telles que l'IA, et dans l'amélioration et le renouvellement des compétences des travailleurs, qui sont essentiels pour une base industrielle solide.

L'Ukraine

Tout en saluant l'initiative «L'UE pour l'Ukraine» lancée par la BEI en mars 2023 pour financer la reconstruction et le redressement de l'Ukraine, les députés ont appelé à une **augmentation des garanties** accordées à la BEI par le budget de l'UE afin de permettre à la BEI de continuer à mener des opérations vitales dans les secteurs public et privé en Ukraine et d'étendre ses activités dans les pays du Sud. Le rapport salue également les efforts déployés par la BEI pour prévenir, décourager et enquêter sur la fraude et la corruption dans le cadre de ses projets en Ukraine.

En outre, la BEI est invitée à renforcer son soutien à l'Initiative stratégique européenne de sécurité et à l'industrie européenne de la défense, y compris les PME, en particulier pour contribuer au maintien du soutien à l'Ukraine.

BEI Monde

Les députés s'attendent à ce que les activités de BEI Monde restent alignées sur les intérêts stratégiques et les objectifs de politique extérieure de l'UE. Ils se félicitent de la participation de la BEI à l'initiative Global Gateway, qui soutiendra principalement les investissements dans les infrastructures et les PME, contribuant ainsi à l'objectif de l'UE de renforcer son autonomie stratégique.

Le rapport attend de BEI Monde qu'elle :

- veille à ce que les investissements soient clairement additionnels, qu'ils aient des effets positifs à long terme et qu'ils profitent aux communautés bénéficiaires, en sauvegardant le patrimoine naturel et culturel, en renforçant la résilience climatique, en créant des emplois locaux, en améliorant le niveau de vie et en réduisant la pauvreté;
- contribue de manière significative à l'objectif de l'UE qui consiste à ce que 85% de toutes les nouvelles actions extérieures soutiennent l'égalité des sexes d'ici à 2025;
- mette en œuvre des mesures spécifiques pour assurer la participation des populations autochtones, des femmes, des personnes handicapées et des autres groupes vulnérables aux consultations;
- augmente encore les prêts de microfinancement aux entreprises dirigées par des femmes, qui sont toujours confrontées à des discriminations en matière d'accès au financement;
- collabore avec d'autres institutions bilatérales et multilatérales pour élaborer et appliquer des méthodes communes d'analyse de l'impact sur le développement, en vue de garantir des effets positifs et une valeur ajoutée à long terme.

Transparence et gouvernance

Rappelant que les fonds de la BEI sont des fonds publics et que leur utilisation devrait toujours faire l'objet d'un examen public et d'une obligation de rendre compte, le rapport invite la BEI à publier de manière proactive et en temps opportun des informations plus détaillées sur les projets.

Le rapport demande également :

- que la BEI rende davantage compte au Parlement de ses décisions, des progrès accomplis et de l'incidence de ses activités de prêt, notamment au moyen de dialogues structurés;
- un **accord interinstitutionnel** entre le Parlement et la BEI afin d'améliorer l'accès aux documents et aux données de la BEI;
- que la BEI renforce sa politique de lutte contre la fraude fiscale, l'évasion fiscale et l'évitement fiscal, notamment en s'abstenant de financer des bénéficiaires ou des intermédiaires financiers dont les antécédents négatifs sont avérés.

Activités financières de la Banque européenne d'investissement - rapport annuel 2023

Le Parlement européen a adopté par 455 voix pour, 64 contre et 26 abstentions, une résolution sur les activités financières de la Banque européenne d'investissement - rapport annuel 2023.

Tour d'horizon des politiques et des opérations

Le Parlement a réitéré son appel à une **augmentation de capital** pour permettre à la BEI de proposer davantage de soutien financier remboursable à long terme et d'instruments innovants. La BEI doit maintenir sa notation de crédit «AAA» et conserver la pleine confiance des marchés des capitaux dans le cadre de ses activités.

La BEI est invitée à :

- faire davantage pour renforcer **l'équilibre sectoriel** et s'adapter à la diversité des régions de l'Union afin d'accroître l'attrait de ses financements;
- soutenir des projets qui contribuent à la mise en œuvre du **socle européen des droits sociaux** et des objectifs de développement durable des Nations unies, et qui renforcent l'inclusion sociale et la réduction des inégalités dans le respect des normes environnementales et sociales;
- étendre son rôle pour ce qui est d'évaluer et d'éliminer les déficits d'investissement dans les **infrastructures sociales** et la protection sociale (notamment dans les logements sociaux abordables et économies en énergie), la santé publique, les services collectifs, les transports publics, les transports durables, la culture et l'éducation, tout en garantissant l'additionnalité et la complémentarité avec d'autres fonds publics et avec les bailleurs de fonds commerciaux.

La banque climatique de l'UE: action climatique et objectifs de durabilité environnementale

Les députés attendent de la BEI qu'elle mette ses prêts, ses instruments financiers, son assistance technique et ses services de conseil à la disposition des citoyens et des entreprises en proie à des difficultés socio-économiques provoquées par leurs efforts pour atteindre la neutralité climatique d'ici 2050 au plus tard. La BEI est invitée à soutenir des projets offrant un **accès abordable aux énergies renouvelables, au logement et aux services publics** ainsi que des initiatives menées par les collectivités et des projets de petite taille particulièrement axés sur la lutte prioritaire contre la précarité énergétique.

Le Parlement s'est félicité que la BEI soit en bonne voie pour atteindre son objectif consistant à soutenir mille milliards d'euros d'investissements verts d'ici 2030. Il a salué l'augmentation du soutien de la BEI du plan REPowerEU au moyen de 45 milliards d'euros sous forme de prêts et de financements en fonds propres pour des projets dans le domaine des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique, des réseaux et du stockage, des infrastructures de recharge des véhicules électriques et des technologies novatrices au cours des prochaines années.

La BEI est invitée à :

- ne travailler qu'avec des intermédiaires financiers qui disposent d'un plan de décarbonation crédible, comprenant des objectifs à court terme compatibles avec la trajectoire de 1,5 degré et destinés à être mis en place au plus vite et d'ici 2025 au plus tard;
- abaisser le montant minimal des prêts accordés pour des projets individuels ou des programmes de prêts contribuant à une transition juste;
- accroître sa coopération avec les institutions financières nationales et régionales pour fournir des financements ciblés;
- améliorer son expertise en matière de conseil à la filière hydrogène ainsi qu'au marché de l'hydrogène dans l'Union;
- aligner pleinement sa politique environnementale et sociale sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020;
- augmenter son financement en faveur de solutions visant à réduire la pollution plastique;
- investir davantage dans le secteur des matières premières critiques afin d'en renforcer la résilience, en mettant tout particulièrement l'accent sur le recyclage des matières premières secondaires, et de promouvoir des solutions d'économie circulaire pour contribuer à diversifier l'approvisionnement.

Soutien à l'innovation, aux petites et moyennes entreprises et à la numérisation

Le Parlement a appelé à un soutien accru aux PME, en particulier pour les projets de financement de petite taille. Les députés ont également demandé au Groupe BEI d'accroître son soutien à l'expansion des jeunes entreprises de l'Union, notamment en prenant davantage de risques dans l'octroi de capital-risque pour faire en sorte que ces jeunes entreprises puissent se développer dans l'Union plutôt qu'en dehors de celle-ci.

L'Ukraine

Tout en saluant l'initiative «L'UE pour l'Ukraine» lancée par la BEI en mars 2023 pour financer la reconstruction et le redressement de l'Ukraine, les députés ont demandé une **augmentation des garanties** accordées à la BEI au titre du budget de l'Union, afin de lui permettre de poursuivre ses opérations vitales dans les secteurs public et privé en Ukraine et d'élargir ses activités dans le Sud global.

Le Parlement rappelle que la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine a fondamentalement modifié l'environnement de sécurité européen et requiert un renforcement de la préparation à la défense et, partant, des investissements suffisants. La BEI est invitée à renforcer son **soutien à l'initiative stratégique européenne en matière de sécurité** et à l'industrie européenne de la défense pour contribuer au maintien du soutien à l'Ukraine.

BEI Monde

Les députés s'attendent à ce que les activités de BEI Monde restent alignées sur les intérêts stratégiques et les objectifs de politique extérieure de l'UE. Ils se félicitent de la participation de la BEI à l'initiative Global Gateway, qui soutiendra principalement les investissements dans les infrastructures et les PME, contribuant ainsi à l'objectif de l'UE de renforcer son autonomie stratégique.

Le Parlement attend de BEI Monde qu'elle:

- veille à ce que les investissements soient clairement additionnels, qu'ils aient des effets positifs à long terme et qu'ils profitent aux communautés bénéficiaires, en sauvegardant le patrimoine naturel et culturel, en renforçant la résilience climatique, en créant des emplois locaux, en améliorant le niveau de vie et en réduisant la pauvreté;
- contribue de manière significative à l'objectif de l'UE qui consiste à ce que 85% de toutes les nouvelles actions extérieures soutiennent l'égalité des sexes d'ici à 2025;
- mette en œuvre des mesures spécifiques pour assurer la participation des populations autochtones, des femmes, des personnes handicapées et des autres groupes vulnérables aux consultations;
- augmente encore les prêts de microfinancement aux entreprises dirigées par des femmes, qui sont toujours confrontées à des discriminations en matière d'accès au financement.

Transparence et gouvernance

Le Parlement a invité la BEI à publier de manière proactive des informations plus détaillées sur les projets, en expliquant en quoi ils s'alignent sur les objectifs stratégiques de l'Union et en font progresser la réalisation. La résolution demande une nouvelle fois qu'un **accord interinstitutionnel** soit conclu entre le Parlement et la BEI afin d'améliorer l'accès aux documents et aux données de la BEI et de renforcer la responsabilité démocratique.